



# 1er Juillet 2021 quelle taxe devra payer le particulier ?

Par Li\_972, le 03/07/2021 à 10:31

Bonjour,

Excusez-moi si je ne m'adresse pas au bon endroit.

J'aimerais mieux comprendre quelle taxe un consommateur devra payer à l'importation d'un colis du 1er juillet 2021.

Car si je ne me trompe pas les achats que l'on commande sur Aliexpress, Wish, Amazon... sur la facture il y a la TVA de compris dans le prix. En tout cas sur Amazon c'est certain sur mes factures je payais déjà la TVA.

Donc si l'on payait déjà une TVA de 20%, à partir du 1er juillet cela signifie t-il qu'on devra payer 2 TVA ? Alors deux fois 20% donc 40% de taxe ?

Cela s'applique t-il seulement sur les articles importé qui existent dans la zone UE ou également sur les articles n'existant pas dans la zone UE ?

Je peux comprendre que l'on taxe les articles venant de l'étranger s'ils sont disponibles dans la zone UE pour inciter à ne pas commander à l'étranger mais je ne comprends pas qu'on puisse taxer un article n'existant pas dans la zone UE car le consommateur n'a pas d'autre choix de commander ailleurs.